Réf. Farde e-Assemblées : 2674605

N° OJ : **47**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total 39.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 39.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 2.000,00 EUR à l'asbl Sur La Place pour le Festival "Sur la Place, les concerts de l'été 2025" ;
2) 3.000,00 EUR à l'asbl Les Volumineuses pour le "Volume 9-2025" ;
3) 2.500,00 EUR à l'asbl L'ensemble Orchestral Européen pour le Concert à la Bourse de Bruxelles ;
4) 3.500,00 EUR à l'asbl IDORU pour "Brussels Porn Film Festival" ;
5) 8.000,00 EUR à l'asbl Opus 3 pour le "Festival des Midis Minimes" 2025 ;
6) 3.000,00 EUR à l'asbl Muziekpublique pour le Festival "Hide & Seek" 2025 ;
7) 3.500,00 EUR à l'asbl Institut Supérieur pour l'Etude du Language Plastique pour le "BAFF - Brussels Art Film Festival" 2025 ;
8) 6.500,00 EUR à l'asbl Les Midis de la Poésie pour le Cabaret poème 25.

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2025 :
9) 7.500,00 EUR à l'asbl Boomclap Nation pour le projet "Fill Your Mind" 2025.

Annexes :